

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 17 mai 2022

OBJET :

**Convention d'aide aux
organismes logeant à titre temporaire
des personnes défavorisées (ALT)**

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°5

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application des dispositions de la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées, et du décret n°2017-1472 du 13 octobre 2017 relatif à l'aide au logement temporaire (ALT), Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) met en place la programmation annuelle de cette aide, dans le cadre d'une enveloppe limitative de crédits.

Le montant plafond annuel pour l'année 2022 de l'aide financière accordée au CCAS d'Essey-lès-Nancy est fixé à **3 958,22 euros** du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

En contrepartie du versement de cette aide, le CCAS s'engage à accueillir dans le logement d'urgence, à titre temporaire, des personnes ou des familles défavorisées qui se trouvent sans domicile, ou nécessitant un hébergement temporaire.

De plus, afin de préserver le caractère temporaire du séjour, le CCAS s'engage à accompagner les publics accueillis dans les démarches nécessaires pour accéder à un logement de droit commun dans le parc privé ou public (demande de logement social, actualisation de la demande à chaque changement de situation à minima une fois par an).

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'autoriser le Président à signer la convention jointe à la présente pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

DELIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 20 mai 2022.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU MARDI 17 MAI 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de votants	14

PRESÉNTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Geneviève BENJAMIN, Janine MARCHAL, Françoise VIRIOT et Claudine ROBERT.

MM. Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ et Patrick CAILMAIL.

POUVOIRS :

Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ
Mme Annette FRANCISCO à Mme Françoise VIRIOT

EXCUSÉS :

MM. Jacques THOUVENIN et Claude CHASSARD

ABSENTE :

Mme Marie-France METZELARD

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

